

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'innombrables souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

NOTRE FORCE

- 27 500 membres (adhérents et donateurs)
- 222 groupes agissant en France
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT France

www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



ocat_france

2

DÉCOU- VER

8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@ocatfrance.fr



© GREENFAITH, LOUIS LINEL/ACAT-FRANCE, ERIC VAN LAUWE



10
EN BREF
Dans le monde



12
REGARD / ARMÉNIE
Ce petit pays enclavé fait face à une menace existentielle



12
REGARD / FRANCE
Assemblée générale de l'ACAT-France : agir au nom de l'Espérance

16
FONDAMENTAUX
Qu'est-ce que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ?



9



En image

À l'initiative des mouvements écologistes et non violents GreenFaith et Extinction Rébellion, des personnalités religieuses, dont l'ancien évêque de Troyes, Mgr Marc Stenger, se sont enchaînées le 25 mai sur un pont parisien pour protester contre le projet pétrolier de TotalEnergies en Ouganda. « C'est notre devoir en tant que représentants des religions d'être dans cette solidarité avec les populations ailleurs. On va exploiter leurs richesses locales pour le bien de notre mode de vie occidental, ça, c'est insupportable », a déclaré la pasteur Caroline Ingrand-Hoffet.

UN PAYS OUBLIÉ DE TOUS

« Il est rare qu'un pays avec un bilan en matière de droits humains si alarmant soit à ce point oublié par le reste du monde. La population de la République centrafricaine endure une réalité faite de flambées de violences imprévisibles, où la peur est utilisée comme une arme, où les traumatismes graves causés par des années de violences sont profonds. » Ce constat sévère provient du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk. La division des droits de l'homme de la Minusca a documenté 1 300 victimes de violations des droits humains au dernier trimestre 2022, plus du double par rapport au premier trimestre 2022.

LE VIETNAM ET LA CHINE ÉPINGLÉS

Selon le Classement mondial de la liberté de la presse 2023 établi par Reporters sans frontières (RSF), les conditions d'exercice du journalisme se sont dégradées au Vietnam (désormais à la 178^e place sur 180, soit quatre de moins qu'en 2022) et en Chine (à la 179^e place, 175^e l'année dernière). Une tendance particulièrement inquiétante pour les journalistes et défenseurs de la liberté de la presse, dans une région composée d'États situés dans le bas de ce classement.

DES ALERTES INTERNATIONALES SUR LES VIOLENCES POLICIÈRES

En France, la violente répression des manifestations par les forces de l'ordre inquiète jusqu'aux plus hautes instances internationales. « Dans le contexte du mouvement social contre la réforme des retraites [...], les libertés d'expression et de réunion s'exercent dans des conditions préoccupantes. Il est de la responsabilité des autorités de permettre la pleine jouissance de ces libertés, en protégeant les manifestants pacifiques et les journalistes [...] contre les violences policières et les individus violents », déclarait la Haute-Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe, le 24 mars 2023. Clément Voule, Rapporteur spécial des Nations unies pour la liberté d'association, affirmait suivre de près les manifestations et rappelait que « les agents des forces de l'ordre doivent [...] éviter tout usage excessif de la force ».

YÉMEN : LE DÉBUT DE LA FIN DU CONFLIT ?

Après le rapprochement spectaculaire entre l'Arabie saoudite et l'Iran sous l'égide de la Chine le 10 mars dernier, une perspective de sortie de crise semble se dessiner. Les deux puissances régionales ont signé le rétablissement de leurs relations diplomatiques, suspendues après l'exécution de plusieurs Saoudiens issus de la minorité chiite, dont le religieux Nimr Al-Nimr en 2016. Au Yémen, une trêve instaurée entre les belligérants tient depuis un an et de nombreux



échanges de prisonniers se sont déroulés ces derniers mois. Pour autant, le chemin vers une paix juste et durable est encore long, tant les divisions dans le pays sont fortes, avec le risque que de nombreux crimes de guerre restent impunis.

© GREENFAITH, JOSE CABEZAS/AFP, SPA/AFP.

IMPUNITÉ EN HAUT LIEU

Des experts indépendants mandatés par les Nations unies ont dénoncé, dans un rapport publié le 3 avril 2023, l'implication de plusieurs hauts responsables du Soudan du Sud dans des « crimes graves » commis contre les populations : exécutions de prisonniers, viols, meurtres massifs, esclavage sexuel et déplacements forcés. Sont responsables de ces crimes : le gouverneur de l'État de l'Unité, Joseph Monytuil, le lieutenant-général de l'armée, Thoi Chany Reat, et le commissaire du gouvernement pour le comté de Koch, Gordon Koang. Les experts demandent « une enquête pénale et des poursuites » contre ces hommes.



ÉTAT D'URGENCE PROLONGÉ AU SALVADOR

Depuis l'instauration de l'état d'urgence par le gouvernement salvadorien le 27 mars 2022, afin de lutter contre les gangs, plusieurs des mesures prises ont suscité de sérieuses inquiétudes en matière de droits humains. Cette politique a entraîné plus de 66 000 arrestations – dont la plupart sont arbitraires –, des disparitions forcées et la mort d'au moins 132 personnes sous la garde de l'État. La création d'un cadre juridique contraire aux normes internationales a été un facteur déterminant dans la commission de ces violations des droits humains.

5 015 grenades lacrymogènes tirées en à peine deux heures

lors des affrontements à Sainte-Soline le 25 mars 2023, selon les données annoncées par Christian Rodriguez, directeur général de la gendarmerie nationale. Un chiffre loin d'être anecdotique : il représente un tiers des grenades GM2L et GLI-F7 tirées lors du mouvement des Gilets jaunes.

AGIR AU NOM DE L'ESPÉRANCE

TEXTE YVES ROLLAND, président de l'ACAT-France

Ce texte est une adaptation du rapport moral présenté par Yves Rolland au cours de l'assemblée générale de l'ACAT-France, le 10 juin 2023. L'AG est un temps essentiel de la vie démocratique de notre association, et l'occasion de rappeler le sens de nos engagements, afin de donner à toutes et tous l'énergie de continuer à lutter.

12 **A**u moment d'aborder le premier des rapports du comité directeur « sur la gestion et sur la situation financière et morale de l'association » me vient à l'esprit cette phrase de l'apôtre Pierre (1Pierre 3-15) : « *Soyez toujours prêts à rendre compte de l'Espérance qui est en vous !* »
Quelle meilleure réponse à cette injonction que ce message du 17 avril 2023 m'assurant que les courriers des militants de l'ACAT-France avaient été transmis à chacun des prisonniers politiques auxquels ils étaient adressés, et me priant de transmettre, à l'assemblée générale, leurs sentiments de gratitude et leurs remerciements. Je repense également à l'émotion d'Ahmed Haou au 8^e congrès mondial contre la peine de mort de Berlin, en novembre 2022, me disant : « *C'est l'ACAT qui m'a ouvert les portes de la prison, n'arrêtez jamais d'écrire !* »

L'ACAT-FRANCE N'A PAS DISPARU !

Il faudrait aussi évoquer les prisonniers libérés depuis un an : ils sont les témoins vivants qu'écrire contre le désespoir et l'oubli pour défendre en toutes circonstances la dignité due à chaque être humain reste une action nécessaire, utile et efficace.

Ce message d'espérance s'adresse à toutes et tous les VTT (entendez « Veilleurs tout terrain ») de l'ACAT-France qui ne se découragent jamais et continuent à diffuser les *Appels*, que ces appels soient *du mois* ou *à mobilisation*. Notre assemblée générale 2023 a été l'occasion de partager avec nos salariés, adhérents et militants différents documents, dont un point d'étape sur



le plan stratégique « 2020-2024 », donnant à voir tout ce qui a été fait pour la réalisation des quatre orientations autour desquelles nous avons décidé de décliner ce plan : sensibiliser aux droits de l'Homme, agir pour la mise en œuvre du droit d'asile en Europe et en France, renforcer notre action contre les violations des droits en matière d'incarcération et d'usage de la force, et enfin renforcer la dynamique associative.

Mais cela ne veut pas dire que notre association est à l'abri des difficultés. En effet, s'il y a des régions et des groupes bien vivants et dynamiques, nous ne pouvons pas ignorer le découragement perceptible dans certains rassemblements régionaux face à la difficulté d'appeler de nouveaux membres et de se renouveler.

Ce désengagement est la traduction d'un environnement général difficile pour une organisation qui se revendique à la fois militante, chrétienne et engagée dans la lutte pour la défense des droits humains, et n'est pas propre à l'ACAT-France.

Pour autant, non seulement l'ACAT-France n'a pas disparu, mais elle gagne en notoriété et en moyens. Et cela, pour l'essentiel, grâce à la professionnalisation de son fonctionnement et d'une grande part de ses activités.

NOS GRANDS CHANTIERS

Il est donc nécessaire de réfléchir en même temps à l'engagement bénévole – notamment à la place reconnue à l'action militante bénévole à l'ACAT-France –, et à la prise en compte du secrétariat national dans nos règles de fonctionnement interne. Avec le souci constant d'assurer démocratiquement la



cohérence de l'ensemble, tout en développant notre identité d'association chrétienne œcuménique pour la réalisation de notre mandat.

C'est pourquoi, dès septembre 2022, le comité directeur a lancé trois « grands chantiers ». Le premier est la révision de nos statuts pour les harmoniser avec les statuts types des associations reconnues d'utilité publique édités par le Conseil d'État, mais aussi pour prendre en compte les évolutions de notre fonctionnement associatif.

« *Soyez toujours prêts à rendre compte de l'Espérance qui est en vous !* » 1 Pierre 3-15

Le deuxième chantier est la réalisation d'un diagnostic stratégique par un prestataire extérieur aux fins de nous permettre de disposer d'un état des lieux partagé sur l'ensemble des composantes structurantes de l'association, de qualifier nos forces et nos faiblesses, et de prioriser les questions stratégiques et opérationnelles ; une fois ces données acquises, de clarifier notre ambition stratégique à trois-cinq ans, entre le souhaitable et le possible.

Enfin, notre dernier chantier consiste à continuer à nous joindre à toutes celles et ceux qui veulent poursuivre et développer les initiatives au sein de nos Églises sur la question du vivre-ensemble dans une société démocratique apaisée, attentive aux droits des plus pauvres, particulièrement les détenus et les demandeurs d'asile, dans un contexte politique et social où « la religion » est volontiers

L'ACAT-France participe à un rassemblement en soutien à l'Ukraine, le 17 mars 2022, place de l'Hôtel de Ville à Paris.

13 caricaturée et utilisée à des fins de justification de buts inadmissibles, en contradiction avec la foi que nous professons dans nos Églises respectives.

DU PAIN SUR LA PLANCHE

Cette fusée à plusieurs étages, nous souhaitons lui donner une orbite : celle de notre 50^e anniversaire en 2024. Notre ambition est que cet anniversaire soit un temps fort pour réaffirmer notre confiance en l'avenir, en puisant des forces dans les engagements de nos prédécesseurs et dans les ressources du présent. Qu'il soit fêté, autant en régions qu'à Paris, comme une opportunité de faire entendre tout ce que l'ACAT-France garde de prophétique dans le monde qui est le nôtre.

Le point d'orgue de cet anniversaire aura lieu le 7 décembre 2024 salle Gaveau, à Paris, et sera précédé la veille d'un colloque préparé par la commission de réflexion sur le phénomène tortionnaire et par une célébration œcuménique en l'église Saint-Eustache à 18 h 30.

Autant dire que nous avons du « pain » sur la planche. Ce « pain », dont Hélène Engel, cofondatrice de l'ACAT, définissait ainsi la substance : « *Agir dans la lucidité et l'obstination au nom de l'espérance, c'est là, je pense, notre vocation [...] Il faut seulement continuer à participer à ce labour du monde, à la semence et à l'espérance d'un monde nouveau [...] Tout est accompli, et, cependant, tout se décide chaque jour dans le moindre des gestes provisoires, toujours à recommencer et pourtant jamais les mêmes, qui sont à la portée de notre main [...] Tout s'exprime et s'éclaire déjà dans le relatif de nos efforts, de nos engagements et de nos témoignages.* » ♦

LA GRANDE SOLITUDE DE L'ARMÉNIE

TEXTE TIGRANE YÉGAVIAN, chercheur à l'Institut chrétien d'Orient

« Échangerai histoire grandiose contre meilleur emplacement géographique. » Cette boutade polonaise s'applique à l'envi au cas arménien tant ce pays au passé plurimillénaire a souffert de sa situation au carrefour des routes d'invasion. Plus que jamais, ce petit pays enclavé fait face à une menace existentielle depuis la dernière guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan.

Survivante du génocide de 1915, la République d'Arménie forme la plus petite des anciennes Républiques socialistes soviétiques membres de l'URSS. À la fin de la Guerre froide, elle avait participé activement à la sortie du soviétisme, profitant de la Perestroïka. Le Haut Karabagh (l'Artsakh, de son nom arménien), berceau de l'Arménie antique, arraché de la mère patrie en 1921 par le pouvoir soviétique, vote son rattachement à l'Arménie soviétique par voie légale, provoquant l'ire de Moscou et de Bakou. S'ensuit une guerre de basse intensité de 1988 à 1991, ponctuée de pogroms anti-arméniens dans plusieurs localités d'Azerbaïdjan; puis d'une guerre de haute intensité opposant l'armée azerbaïdjanaise, soutenue par la Turquie et le Pakistan, et les forces locales de l'Artsakh, soutenues par l'Arménie. Ces dernières parviennent, au prix d'après combats, à garder le contrôle de l'ancienne région autonome, mais aussi à déployer leurs forces le long d'une zone tampon entourant l'enclave. Ce faisant, les Arméniens mettent la main sur de vastes territoires peuplés d'Azerbaïdjanais qui prennent la route de l'exil. On compte 700 000 réfugiés azéris (*l'une des ethnies présentes en Azerbaïdjan, ndlr*) et 400 000 réfugiés arméniens ayant fui les pogroms d'Azerbaïdjan. Le cessez-le-feu conclu en 1994 sous l'égide de la Russie a mis un terme aux hostilités, mais pas à la guerre. Si le pouvoir régional du Haut Karabagh estime que le statu quo est durable, à Erevan, le pouvoir du Président Levon Ter Petrossian vacille puis chute en 1998, en désaccord sur sa politique de concessions mutuelles avec l'Azerbaïdjan en échange d'une paix durable, mais sans que le statut de l'enclave ne soit déterminé à court et moyen terme.

Entre-temps, le rapport de force glisse en faveur de l'Azerbaïdjan. Fort de sa rente en hydrocarbures, le régime autoritaire des Aliyev prépare sa revanche. En 2016, une guerre éclair de quatre jours est déclenchée par Bakou le long de la ligne de contact qui sépare son armée des forces arméniennes de défense de l'Artsakh; la Russie intervient pour négocier un

cessez-le-feu. En 2018, une révolution de velours « dégage » l'oligarchie post-soviétique au pouvoir en Arménie, et les nouveaux dirigeants issus de la société civile contribuent à la démocratisation du pays. L'Azerbaïdjan profite d'un contexte international favorable pour lancer une guerre totale contre l'Artsakh avec la participation de la Turquie, qui recrute des mercenaires syriens, d'Israël qui lui livre drones et bombes à sous-munitions, et du Pakistan. En 44 jours, l'Artsakh se retrouve amputé de 75 % des territoires qu'il contrôle. Les Arméniens déplorent la perte de plus de 5 000 jeunes garçons, pour la plupart des appelés effectuant leur service militaire.

LA STRATÉGIE DE BAKOU

Depuis novembre 2020, l'Artsakh – demeuré arménien, mais balaféré de toutes parts – est devenu un protectorat russe, qui y déploie une force de maintien de la paix de 2 000 hommes. Le régime de Bakou poursuit depuis 2020 une stratégie d'étouffement et de grignotage de ce qui reste de l'Artsakh arménien au nom du recouvrement de son intégrité territoriale. Une stratégie qui se traduit depuis décembre 2022 par un blocus qui enferme les 120 000 Artsakhiotes dans une prison à ciel ouvert dont les conditions de vie se dégradent dangereusement, dans l'indifférence de la communauté internationale. Ce blocus vise à faire plier la population et à contraindre l'Arménie à accepter la disparition de tout rêve d'autonomie. Parallèlement, l'Azerbaïdjan poursuit des incursions en territoire arménien, avec le projet d'annexer l'étroite bande montagneuse du Siunik, dernier verrou qui empêche la jonction panturquiste. Son but est de contraindre Erevan à plier sur la question de l'Artsakh, mais aussi d'accepter la mise en place d'un corridor extraterritorial dans le sud de l'Arménie, qui relierait l'Azerbaïdjan à son exclave du Nakhitchevan, elle-même reliée à la Turquie. L'Arménie se retrouverait complètement étranglée, privée de ses ressources en eau et en minerais et coupée de sa frontière avec l'Iran.



QUE FAIT LA RUSSIE ?

La Russie impose sa présence aux deux parties et accentue sa pression sur l'Arménie. Afin de consolider sa zone d'influence dans le Sud Caucase, Moscou déploie des efforts pour diminuer les tensions, sans rien régler sur le fond. Elle s'abstient de soutenir la demande de reconnaissance de l'indépendance de l'Artsakh tout en ménageant le bellicisme de l'Azerbaïdjan, qui profite de la guerre en Ukraine pour poursuivre sa politique de nettoyage ethnique. Moscou a conclu un pacte de défense avec l'Arménie en 1997 et y possède une base militaire. Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'Azerbaïdjan grignote des territoires arméniens ultrastratégiques avec l'accord de la Russie, qui ne veut surtout pas s'aliéner ce partenaire. Deux jours avant le début de la guerre, Vladimir Poutine a reçu son homologue azéri au Kremlin pour signer un accord sur l'exportation de gaz russe. Bakou et Moscou, dont les entreprises publiques de gaz et de pétrole sont activement présentes en Azerbaïdjan, ont signé un

nouveau partenariat pour les exportations de gaz naturel des deux pays, en vertu duquel les Russes pourraient contourner les sanctions via leur partenaire azerbaïdjanais. La Russie et la Turquie ont renoué avec la rivalité compétitive qui fait d'eux des partenaires et non des alliés, liés par une commune volonté de maintenir l'Occident à l'écart des zones d'influence qu'ils se partagent de la Libye au Caucase. La guerre de 2020 a acté le retrait des Occidentaux du règlement du conflit pour en faire un condominium russo-turc. Dans cette conjoncture, l'Occident sacrifie l'Arménie, unique démocratie de la région, qui a le malheur d'être dans l'orbite de la Russie et à la merci de l'expansionnisme turco-azéri. ♦



Pour aller plus loin
Géopolitique de l'Arménie,
de Tigrane Yégavian, Éditions Bibliomonde,
2023 (rééd.), 198 p., 17,50 €.

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ?

L'Union africaine (UA), composée de 55 États membres, a mis en place un système africain des droits de l'homme :

- ◆ Adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 1981, appelée Charte de Banjul
- ◆ Création de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en 1987
- ◆ Création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples en 2004

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) est l'organe de mise en œuvre de la Charte. Elle assure la promotion et la protection des droits humains en Afrique par des prises de position publiques, des communications aux États, des visites de promotion auprès des États, l'organisation de séminaires et de conférences et, plus rarement, des missions d'enquête sur le terrain avec la publication de rapports et de recommandations aux États. Le siège de la CADHP se trouve à Banjul, en Gambie.

- ◆ La CADHP est composée de 11 commissaires, nommés par les États pour un mandat de six ans (renouvelable), et de membres élus par



l'assemblée de l'UA. Un bureau et un secrétariat gèrent la coordination des activités.

- ◆ La CADHP tient deux sessions ordinaires par an – au printemps et à l'automne –, d'une durée de trois semaines chacune, la plupart du temps à Banjul, permettant de faire un suivi de la situation des droits humains en Afrique en présence des États, de la société civile et de la communauté internationale.

- ◆ La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples assure la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Elle complète et renforce les fonctions de la CADHP. Elle siège à Arusha, en Tanzanie.

Rôle d'une organisation de la société civile ayant le statut d'observateur :

- 1 Informer les commissaires de la situation des droits humains dans un pays à travers une déclaration orale en séance publique.
- 2 Sur les questions qui l'intéressent particulièrement, elle peut être invitée à assister aux séances à huis clos.
- 3 Être autorisée par le président à faire une déclaration.
- 4 Se faire accorder la parole par le président de la commission pour répondre aux questions qui lui sont adressées par les participants.
- 5 Demander d'inscrire des questions à l'ordre du jour de la commission.



Pour aller plus loin

Site internet de la CADHP :
<https://achpr.au.int/fr>

Site internet de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples :
<https://www.african-court.org/wpafc/bienvenue-a-la-cour-africaine/?lang=fr>